

**Un quart des collégiens et lycéens bénéficie d'une aide directe de l'État, sous forme de bourses ; la proportion atteint 36,2 % en lycée professionnel. En incluant les primes et les fonds sociaux, le montant de l'aide directe totale atteint 604 millions d'euros en 2011.**

**D**ifférentes formes d'aides financières permettent aux familles de mieux assurer les conditions de scolarisation de leurs enfants.

L'attribution, sous condition de ressources, des bourses et primes pour les élèves du second degré représente pour le ministère de l'éducation nationale un effort budgétaire d'environ 573,4 millions d'euros en 2011. Les bourses attribuées concernent 1 309 000 jeunes (France métropolitaine et Dom y compris Mayotte, public et privé), soit 24,2 % de l'ensemble des élèves. Cette proportion, qui a peu varié depuis 2000, est deux fois plus élevée dans les établissements publics que dans les établissements privés : 27,4 % contre 12,2 %. En 2011, ces bourses ont été attribuées à 821 613 collégiens et 487 830 lycéens (*tableau 01*) ; la proportion de boursiers reste bien plus élevée en lycée professionnel (36,2 %) qu'en lycée d'enseignement général ou technologique (17,2 %).

Le dispositif des bourses au mérite, d'un montant de 800 euros, a concerné 87 693 bénéficiaires en 2011-2012, en légère diminution par rapport à l'année scolaire précédente. Ces bourses sont attribuées, de droit, aux boursiers de lycée ayant obtenu une mention « bien » ou « très bien » au diplôme national du brevet (DNB) et peuvent l'être aussi à des boursiers qui se sont distingués par leur effort dans le travail en classe de troisième.

En complément des bourses de lycée, des primes sont attribuées aux boursiers en fonction des types et niveaux d'enseignements choisis : prime d'entrée en classe de seconde, première et terminale et, pour certaines formations professionnelles ou technologiques, la prime d'équipement et/ou la prime de qualification. Les élèves boursiers internes bénéficient en outre d'une prime à l'internat (*tableau 03*). Des enveloppes de fonds sociaux (31,4 millions d'euros) sont versées aux établissements pour apporter une aide exceptionnelle aux familles défavorisées. Après consultation de la communauté éducative, le chef d'établissement décide des aides à accorder.

Par ailleurs, les caisses d'allocations familiales (Caf) versent aux familles, sous condition de ressources, une allocation de rentrée scolaire (ARS) pour les enfants scolarisés de 6 à 18 ans. Modulé selon l'âge, le montant total de cette allocation est proche de 1,5 milliard d'euros (*tableau 02*).

Pour l'année 2008, le rapport de l'ensemble de ces aides financières à la dépense publique totale d'éducation situait la France près de la moyenne des pays de l'OCDE. Ces aides sont plus importantes dans les pays de l'Europe du Nord, qui peuvent également accorder des prêts (remboursables) à des élèves adultes.

Sources : MEN-DGESCO, Cnaf

Champ : France métropolitaine + Dom y compris Mayotte

*Bourses nationales : elles sont payées sur des crédits du budget du ministère de l'éducation nationale. Les bourses et aides départementales ou régionales, non comptabilisées ici, sont prises en charge par les crédits des conseils généraux ou régionaux.*  
*Bourses du second degré : le montant d'une bourse d'études du second degré est évalué en fonction des ressources et des charges des familles selon un barème national. Les bourses de collège comportent trois taux annuels différents : 80,91 euros, 240,10 euros et 350,01 euros. Les bourses de lycée concernent les élèves scolarisés en lycée et en Erea, y compris ceux de premier cycle (troisième avec l'option découverte professionnelle 6 heures, Dima en CFA et MFR). Le montant de la bourse varie selon le nombre de parts dont bénéficie la famille, qui peut varier de 3 à 10 en fonction des ressources et des charges familiales. Le montant de la part de bourse est de 43,74 euros en 2011-2012.*  
*Bourses d'enseignement d'adaptation : elles sont versées aux élèves soumis à l'obligation scolaire qui sont placés dans un établissement d'enseignement spécialisé ou qui, en plus de leur scolarité normale, suivent des enseignements d'appoint ou de rééducation complémentaires dont la famille supporte le coût. Elles sont attribuées en fonction des charges et des ressources des familles.*  
*Fonds social pour les cantines : ils ont été mis en place pour faciliter l'accès à la restauration scolaire du plus grand nombre de collégiens et de lycéens et éviter ainsi que certains enfants se trouvent privés de repas parce que leur famille ne parvient pas à prendre en charge les frais de restauration.*  
*Fonds sociaux collégiens et lycéens : ils sont destinés à faire face aux situations difficiles que peuvent connaître certains élèves ou leurs familles pour assurer les dépenses de scolarité ou de vie scolaire. Ces aides exceptionnelles sont soit financières, soit en nature.*

## 01 Évolution du nombre d'élèves du second degré bénéficiant d'une aide financière

France métropolitaine + Dom y compris Mayotte, public et privé

	2000-2001	2006-2007	2009-2010	2010-2011	2011-2012
<b>Effectifs de boursiers en collège</b>	<b>789 726</b>	<b>780 275</b>	<b>770 749</b>	<b>769 631</b>	<b>821 613</b>
<b>% boursiers en collège</b>	<b>23,6 %</b>	<b>24,4 %</b>	<b>24,4 %</b>	<b>24,2 %</b>	<b>25,4 %</b>
Effectifs de boursiers en LEGT	300 891	286 876	244 919	243 126	247 810
% boursiers en LEGT	19,1 %	18,0 %	17,1 %	17,1 %	17,2 %
Effectifs de boursiers en LP	288 482	252 501	224 543	238 120	240 020
% boursiers en LP	36,6 %	35,3 %	32,3 %	31,7 %	36,2 %
<b>Total lycée</b>	<b>589 373</b>	<b>539 377</b>	<b>482 965</b>	<b>481 246</b>	<b>487 830</b>
dont bourses au mérite en lycée	9 259	69 996	85 500	88 307	87 693
<b>% boursiers en lycée</b>	<b>26,7 %</b>	<b>24,4 %</b>	<b>22,3 %</b>	<b>22,1 %</b>	<b>22,4 %</b>
<b>Total boursiers (collèges et lycées)</b>	<b>1 379 099</b>	<b>1 319 652</b>	<b>1 253 714</b>	<b>1 250 877</b>	<b>1 309 443</b>
<b>% boursiers collèges et lycées)</b>	<b>24,8 %</b>	<b>24,4 %</b>	<b>23,7 %</b>	<b>23,4 %</b>	<b>24,2 %</b>
Nombre de bénéficiaires de primes à la scolarité (1)	581 907	611 244	541 010	530 138	538 802

(1) Prime d'équipement, prime à la qualification, prime d'entrée en seconde, première, terminale, prime d'internat (certaines primes sont cumulables).

Source : MEN-DGESCO

## 03 Aides aux élèves

France métropolitaine + Dom, public + privé

Nature des aides	Montant 2001	Montant 2011	Évolution 2001-2011	
	en milliers d'€		en € courants	en € constants
<b>Aides directes MEN</b>				
Bourses de collège	115 070	161 703	40,5 %	19,2 %
Bourses de lycée (1)	206 853	191 819	- 7,3 %	- 21,3 %
Bourses au mérite – lycée (2)	7 055	70 154		
Primes (lycée sauf internat)	165 420	136 111	- 17,7 %	- 30,2 %
Prime à l'internat – collège (3)		1 822		
Prime à l'internat – lycée (3)		11 478		
Bourse d'enseignement d'adaptation	1 038	422	- 63,5 %	- 69,0 %
Fonds sociaux (4)	67 900	31 400	- 53,8 %	- 60,8 %
<b>Total aides directes MEN</b>	<b>563 336</b>	<b>604 909</b>	<b>7,3 %</b>	<b>- 8,9 %</b>
<b>Allocation de rentrée scolaire (ARS) (5)</b>	<b>1 233 762</b>	<b>1 432 702</b>	<b>16,1 %</b>	<b>- 1,5 %</b>

(1) La diminution est liée essentiellement à la baisse des effectifs d'élèves scolarisés en lycée.

(2) Le dispositif a été modifié en 2006 avec une augmentation du montant et des bénéficiaires.

(3) Créée à compter de la rentrée scolaire 2001-2002.

(4) Ces montants n'incluent pas l'utilisation des reliquats par les EPLE.

(5) Montant 2011 : montant versé par les Caf (autres régimes non communiqués).

Sources : MEN-DGESCO, Cnaf

## 02 Montants de l'aide moyenne aux boursiers\* et aux bénéficiaires de l'ARS (en euros courants)

France métropolitaine + Dom

	2000-01	2006-07	2009-10	2010-11	2011-12	Évolution 2000/11
<b>Aide moyenne en collège</b>	<b>152 €</b>	<b>170 €</b>	<b>190 €</b>	<b>192 €</b>	<b>199 €</b>	<b>+ 30,8 %</b>
Effectifs de boursiers en collège (1)	789,7	780,3	770,7	769,6	821,6	4,0 %
Effectifs des élèves de collège (1)	3 346,3	3 197,8	3 162,8	3 179,3	3 239,9	- 3,2 %
<b>Aide moyenne en lycée</b>	<b>664 €</b>	<b>796 €</b>	<b>843 €</b>	<b>837 €</b>	<b>840 €</b>	<b>+ 26,4 %</b>
Effectifs de boursiers en lycée (1)	589,4	539,4	483,0	481,2	487,8	- 17,2 %
Effectifs des élèves de lycée (1)	2 204,2	2 215,1	2 169,0	2 173,9	2 175,5	- 1,3 %
<b>Allocation de rentrée scolaire (ARS)</b>	<b>2000-01</b>	<b>2006-07</b>	<b>2009-10</b>	<b>2010-11</b>	<b>2011-12</b>	
6-10 ans			281 €	281 €	285 €	
11-14 ans	<b>253 €</b>	<b>268 €</b>	296 €	296 €	301 €	
15-18 ans			306 €	306 €	311 €	

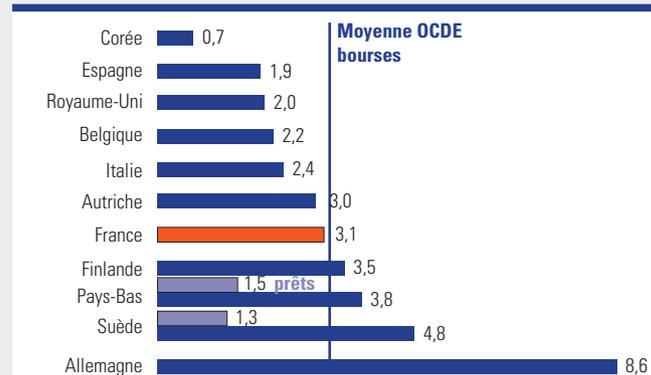
\* Bourses + primes du MEN, hors fonds sociaux et bourses d'enseignement d'adaptation.

(1) En milliers.

Sources : MEN-DGESCO, Cnaf

## Aides financières aux élèves en pourcentage des dépenses publiques totales d'éducation

Enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire (2009)



Source : OCDE